



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

Modification : Intégration au Répertoire des Métiers d'une entreprise individuelle

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site internet artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de déclaration de modification d'une entreprise (formulaire P2)
- Si EIRL : formulaire PEIRL dont copie de la déclaration d'affectation du patrimoine initiale et procès-verbal de modification EIRL
- Attestation de Qualification Professionnelle Artisanale et autorisation administrative si activité soumise à réglementation

Pièces à déposer (photocopie ou original si mentionné)

- pièce officielle d'identité recto-verso (carte identité, passeport, extrait acte de naissance)
- pour les ressortissants étrangers : titre de séjour, carte de résident (voir au verso)
- attestation de suivi du stage préalable de gestion ou dispense
- extrait du Registre du Commerce et des Sociétés de moins de trois mois (original)
- justificatif de jouissance des locaux professionnels
- pouvoir au mandataire s'il y a lieu (original)

Procéder au règlement des frais (hors micro-entreprise)

- règlement d'un montant de 197 € pour frais CFE/RM
- émoluments Greffe : 98.32 € si modification des activités portées sur le Kbis